



Cessation d'activité pour cause maladie, dissolution sarl

Par **le clos du stade**, le **08/06/2010** à **16:27**

Bonjour,

Pour cause longue maladie nous envisageons de réduire notre activité de chambres d'hôtes. Nous avons crée en février 2004, mon compagnon et moi une SCI pour l'achat de notre maison. La SCI loue à la SARL la bâtisse pour l'exploitation des chambres d'hôtes. De par ma maladie nous voudrions clôturer la SARL, diminuer l'activité, et surtout ne plus avoir toutes les tracasseries administratives.

En clôturant la SARL pour cause maladie, je suis la gérante, quels seront les frais à régler sachant que nous récupérons la TVA?

La SCI est notre maison d'habitation.

Merci por vos réponses

Par **fabienne034**, le **08/06/2010** à **16:53**

bonjour,

pas grand chose il suffit de faire une déclaration sur internet ou à la chambre de commerce ou au greffe après une AG qui décide de la clôture et de la répartition des sommes à distribuer ou des dettes à payer

pour tout savoir sur la SARL

<http://www.fbIs.net/SARLINFO.htm>